

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2016/11

*Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Anolis marmoratus
rendu en séance plénière du 28 novembre 2016*

Contexte

Les bacilles du genre *Enterobacter* sont des bacilles à Gram négatif pathogènes et opportunistes qui sont responsables de nombreuses infections notamment associées aux soins (maladie nosocomiales). Dans ce cadre, Madame Stéphanie Guyomard-Rabenirina, biologiste médicale à l'institut Pasteur de Guadeloupe, propose un projet d'étude de Master 2 : « **Anolis réservoir de souches du complexe *Enterobacter cloacae* multi-résistantes ? Réservoir de souches de CEC multi-résistantes** » pour lequel elle fait une demande d'autorisation de capture de 200 individus d'Anoles de la Guadeloupe (*Anolis marmoratus*) au CSRPN afin de collecter des fèces par écouvillonnage du cloaque. Les individus seront ensuite relâchés immédiatement sur place. Ces prélèvements doivent servir à :

- Réaliser une analyse métagénomique du microbiote des Anoles et d'évaluer l'importance du complexe *E. cloacae* (CEC).
- Réaliser une collection de souche de CEC isolées chez des Anolis de la Guadeloupe vivant sur différents sites de l'île.

Les captures seront effectuées au lasso sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Ce dossier a été étudié par le CSRPN pendant la séance plénière du 28 novembre 2016.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- Un descriptif du projet ;
- Des compléments d'informations en date du 17 et du 19 octobre 2016 à la DEAL de la Guadeloupe suite à sa demande ;
- L'avis de la DEAL de la Guadeloupe en date du 21 octobre 2016 ;
- Le Cerfa de demande de dérogation en date du 30 septembre 2016 ;
- Les autorisations de captures d'anoles de la Guadeloupe délivrées par la DEAL pour les années 2011 et 2013.

Analyse du CSRPN

Les membres du CSRPN ont noté que les manipulations envisagées sur les anolis ne devraient pas porter atteinte à leur intégrité physique.

Cependant, ils constatent qu'il n'y a pas d'information concernant l'identification et la compétence des personnes devant attraper les anoles. Aussi, ils préconisent que des personnes formées à cet effet fassent les manipulations, ou bien qu'elles se forment auprès d'experts ou d'associations.

Les membres du CSRPN considèrent que pour éviter des dérangements inutiles, il est impératif que seuls des adultes soient capturés et qu'ils soient remis sur leurs supports.

Les membres du CSRPN se demandent aussi si d'autres programmes similaires seraient envisageables sur des taxons exotiques potentiellement envahissants comme les hylodes, gekkos ou lépidodactylus.

Pour les futures demandes, il serait souhaitable de donner plus d'éléments relatifs à la composition précise des échantillons (taux de prévalence, zones de prélèvement et nombre d'individus prélevés par zone, choix du nombre d'individus par zone représentée dans l'échantillon,...) pour en justifier le dimensionnement.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sous réserve que :

- le personnel amené à manipuler les anoles soit dûment formé ;
- seuls des adultes soient capturés ;
- les anoles capturés soient reposés sur le support duquel ils ont été extraits lors de la capture.

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND